



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.D.T.M. de LOIRE-ATLANTIQUE

17 MARS 2016

ARRIVÉE
Nantes, le 02 mars 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

4 QUAI DE VERSAILLES
BP 93503
44035 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 20 50 50
Fax : 02 40 20 18 65

Courriel : drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**

10, boulevard Gaston Serpette
BP : 53 606
44 036 Nantes cedex 1

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique

Division Missions Domaniales

Service FRANCE DOMAINE
4, AVENUE LOTZ-COSSE
BP 70327
44035 NANTES CEDEX 2

Affaire suivie par : Emmanuel MATELAMA

Tél : 02.51.25.37.57
Fax : 02.51.25.37.90

courriel : emmanuel.matelama-bayekoula@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Concession des plages de Pornichet à la commune.

En application des dispositions de l'article R 2124-26 du code général de la propriété des personnes publiques, vous m'avez transmis le dossier de concession des plages de Pornichet à la commune et vous sollicitez mon avis préalable à l'instruction administrative et à l'enquête publique.

J'ai l'honneur de vous informer que les conditions financières décrites à l'article 13 du cahier des charges sont conformes aux prescriptions de mes services ainsi qu'aux articles L.2125-1 et R. 2124-6 du même code.

En conséquence, ce dossier n'appelle aucune observation particulière de ma part.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques,
L'Administrateur Général des Finances publiques
Directeur du pôle gestion publique


Christian DE BOISDEFFRE